



Participez à un Groupe de Co-développement professionnel

- 5 séances de 3h00
- sessions sur Lyon
- à destination des directeurs de structures, de services, d'établissements
- groupe de 8 à 12 personnes (places limitées)
- offre réservée exclusivement à nos adhérents

Vos contacts (renseignement/inscription) :

- Julie LEYNAUD ARNAUD, Directrice adjointe
Tél : 04.73.19.63.43 - j.arnaud@uriopss-ara.fr

Mise à jour au 01/09/20



Notre offre

Le Groupe de Co-Développement Professionnel se compose de professionnels du secteur social, médico-social et de santé, qui se donnent le temps, les moyens et les règles pour s'entraider et apprendre ensemble.

Dans la bienveillance et la confidentialité, le projet commun est **d'améliorer leurs pratiques professionnelles, de se conseiller mutuellement, de devenir plus efficaces et développer l'intelligence collective.**

Il répond au besoin d'apprendre de la pratique et à se retrouver entre pairs.

Pour ce faire, nous vous proposons une offre d'accompagnement inter associations du secteur social, médico-social et de santé.

Objectifs

- Apprendre ou réapprendre à aider et à se faire aider tout en profitant des expériences de chaque membre du groupe.
- Créer et se servir de l'Intelligence Collective.
- Mieux s'écouter différemment et modifier ses habitudes interactionnelles ...

Prérequis

- S'engager à travailler en petit groupe, (8 à 12 personnes) avec une approche collaborative très structurée.
- Etre assidu(e) sur une période de plusieurs mois à raison d'une rencontre de 3h00 toutes les six semaines environ.

Le Codéveloppement professionnel réunit un groupe de personnes qui partagent des problématiques professionnelles, et qui vont **apprendre ensemble** et cultiver une « **intelligence collective** » grâce à un **processus en six étapes** structurant la parole, l'écoute et la réflexion et incitant à l'action.

« Le groupe de codéveloppement professionnel est une approche de développement pour des personnes qui pensent pouvoir apprendre les unes des autres afin d'améliorer leur pratique. La réflexion effectuée, individuellement et en groupe, est favorisée par un exercice structuré de consultation qui porte sur des problématiques vécues actuellement par les participants... »

Adrien PAYETTE, Claude CHAMPAGNE



> pour en savoir plus

découvrez notre vidéo de présentation de cette approche



Pourquoi « ça marche » ?

Plusieurs facteurs font du co-développement un outil puissant, tant sur le plan de l'efficacité professionnelle que du développement personnel.

Ainsi, le co-développement :

- Est une méthode simple, structurée et pragmatique.
- Génère de l'enthousiasme et une dynamique forte.
- Valorise les contributions de chacun.
- Crée un cadre où peut s'épanouir un climat bienveillant, tolérant, respectueux et où chacun se sente en sécurité.
- Mobilise et engage vers la recherche de solutions, de problématiques parfois ancrées depuis longtemps et peut démontrer une efficacité à court / moyen terme.
- Favorise une certaine redécouverte de l'entraide et un recours plus systématique à l'intelligence collective.

Rôle de l'intervenant (*posture dans l'accompagnement*)

- Garant du respect du protocole
- Gardien du temps
- Régulateur des échanges
- Facilitateur

Modalités pratiques de notre offre

Lieu : locaux Uriopss

Lyon : 259 rue de Créqui

Durée : 5 séances de 3h00 (9h30-12h30 ou 14h00-17h00).

Calendrier prévisionnel (non contractuel) 2020 et 2021 :

Session Lyon :

2020 : 14 octobre (après-midi), 17 novembre (après-midi), 1^{er} décembre (après-midi), 15 décembre (matin)

2021 : possibilité de poursuivre selon l'appétence des participants

Le coût 2020/2021 :

Le coût unitaire de la demi-journée s'élève à 150 €, non soumis à TVA (art. 261.7-1 b du CGI).

Le coût total de la prestation s'élève donc à :

- 150 € nets de taxes x 5 demi-journées = **750 € nets de taxe / participants**

Conditions de règlement : acompte de 50% à la signature de la convention.



INTERVENANTE(S)

- **Julie Leynaud Arnaud (Cébazat)**

Directrice adjointe de l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes, Julie Leynaud Arnaud intervient à l'Uriopss depuis 16 ans. Juriste de formation, elle a complété son parcours par un Mastère en Management Européen des Ressources Humaines à l'ESC Clermont puis une formation de coach certifié (validée en 2018). Elle assure un rôle politique dans le cadre de l'animation territoriale au sein de l'Uriopss et intervient également auprès des acteurs afin de les accompagner dans leurs projets et réflexions stratégiques.

- **Vanessa Maisonrouge (Cébazat)**

Conseillère technique à l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes depuis janvier 2016, Vanessa Maisonrouge accompagne les acteurs dans leurs projets (projet d'établissement, évaluation interne...) et anime des formations sur des sujets tels que les droits des usagers, les CPOM, la réforme de la tarification Serafin-PH.

En charge du secteur « Personnes âgées », elle réunit les adhérents à travers les « commissions départementales personnes âgées » et participe aux commissions nationales du secteur.

Titulaire d'un Master en Droit du secteur Sanitaire et Social ainsi que d'un Master en Management des structures sanitaires et médico-sociales, elle dispose d'une expérience en tant que chargée de mission dans le secteur sanitaire et médico-social privé non lucratif mais aussi en tant que directrice d'EHPAD public et privé commercial.

Inscription(s)

Vous êtes intéressé(e) par notre offre ?

Merci d'adresser votre demande d'inscription par mail, en fonction du lieu choisi :

→ Participer au groupe de co-développement à **Lyon** - [Demande d'inscription LYON](#)



POUR VOUS **ACCOMPAGNER**, DANS VOS PROJETS, FAITES LE CHOIX DE L'URIOPSS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nous intervenons **exclusivement auprès de nos adhérents**, ce qui garantit la cohérence de notre action auprès des acteurs privés non lucratifs du secteur sanitaire et social.

Soucieux de transférer notre compétence et notre savoir-faire, au maximum **nous « faisons avec »** et pas « à la place de ». Cette démarche permet à nos adhérents de développer leurs compétences dans un sens de toujours plus de professionnalisation.

Pour chaque intervention, **nous adaptons et individualisons** les modes d'intervention en fonction des spécificités de chaque organisme.

Principes déontologiques

* **Consentement des intéressés.**

Lors des échanges avec le groupe de travail, l'intervenant :

- Rappelle son rôle de regard extérieur et non de représentant de l'une ou de l'autre partie.
- Informe sur les différentes modalités de son intervention.
- S'assure de la bonne compréhension des informations fournies.

* **Impartialité et bonne proximité.**

L'intervenant permet l'expression des points de vue de chaque interlocuteur, personne, groupe... Il intervient au nom de l'Uriopss et s'engage au titre l'Union à apporter les compétences du réseau. L'intervenant est impliqué dans des liens de proximité avec les personnes, mais il sait poser, grâce à sa posture de professionnel, les limites qui lui permettent de se différencier et de trouver la bonne proximité.

* **Confidentialité.**

L'intervenant s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies et à respecter les règles déontologiques inhérentes à ce type d'intervention.

* **Ecoute active.**

L'intervenant aura une écoute proactive afin d'avoir une intervention structurée pour des résultats opérationnels concrets et quantifiables.

* **Bienveillance et acceptation du cadre de référence de l'autre.**

L'intervenant aura le souci de la bienveillance de l'autre. C'est-à-dire d'accueillir la parole en recueillant ce qui pour l'autre est considéré comme étant bien au vu de son cadre de référence.

* **Créativité.**

L'intervenant offre un espace de créativité qui permet à chacun de pouvoir apporter des contributions créatives (propositions d'idées, apport de solution(s) possibles...). Il contribue également à établir, rétablir et promouvoir la qualité relationnelle entre des personnes par le traitement, l'organisation et l'analyse des idées de solution énoncées par les parties.